



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association Loi 1901
Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry
48, rue de la Charrière
53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association Loi 1901

Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry

48, rue de la Charrière

53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 décembre 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	139	139			Fonds propres (avant affectation)	77 350	79 532
Terrains					Report à nouveau	771 451	852 281
Constructions					Résultat de l'association	-33 927	-83 092
Matériels d'activités	2 277	1 758	519	962	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	12 895	6 103	6 792	448	Total	814 874	848 721
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	15 326	8 000	7 326	1 424	Provisions pour charges	1 133	754
					Total	1 133	754
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 361		1 361	1 982	Emprunts et dettes assimilées	3 033	
Coopératives et usagers divers	89		89	73	Fournisseurs	6 693	4 859
Comptes courants OCCE	2 316		2 316	2 230	Dettes fiscales et sociales	5 967	3 167
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 220		1 220		Comptes courants OCCE		
Trésorerie	819 026		819 026	851 494	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance	363		363	298	Produits constatés d'avance		
Total	824 375		824 375	856 076	Total	15 693	8 026
TOTAL	839 701	8 000	831 701	857 501	TOTAL	831 701	857 501

AD OCCE DE LA MAYENNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	52 749	104 798
Ventes de produits	388 450	404 101
Prestations de service et animations	520 285	568 856
Subventions d'exploitation	284 414	293 174
Dons et Mécénat	2 739	2 165
Contributions financières	363 854	333 739
Autres produits	20	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 612 511	1 706 833
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	261 139	287 657
Variation des stocks de fournitures à céder	622	507
Autres achats et charges externes	1 333 540	1 381 267
Aides financières		
Impôts et taxes	4 520	1 658
Salaires	9 448	10 115
Charges sociales	2 073	1 919
Cotisations reversées	22 627	58 052
Autres charges	500	
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	23 698	24 996
Dotations aux dépréciations et provisions	380	431
Report en fonds dédiés		
Total	1 658 546	1 766 602
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-46 035	-59 769
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	18 577	6 925
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	18 577	6 925
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	34	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	34	
RESULTAT FINANCIER (II)	18 543	6 925
RESULTAT COURANT (I + II)	-27 492	-52 844
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21 675	71 409
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	21 675	71 409
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28 111	101 658
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	28 111	101 658
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-6 435	-30 248
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-33 927	-83 092
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	156 090	93 143
Total	159 690	96 743
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	156 090	93 143
Total	159 690	96 743

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DE LA MAYENNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	831 701,05 €	857 500,81 €
Résultat de l'exercice :	-33 927,10 €	-83 092,48 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	198	202
dont coopératives et foyers agrégés :	198	202
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	17 816	18 142
Heures de bénévolat du siège départemental	2 958	977
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 718	2 410
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	156 090 €	93 143 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Les heures de bénévolat ont augmenté en raison des nombreux contrôles effectués sur pièces ainsi que les contrôles de toutes les comptabilités suite à la clôture.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DE LA MAYENNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-33 927,10	}	dont 6 339,43 pour le siège départemental dont -40 266,53 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	1 219,81	}	dont 1 219,81 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			198 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	819 025,91	}	dont 87 841,05 pour le siège départemental dont 731 184,86 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 692,85 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	23 698,06	}	dont 1 547,11 pour le siège correspondant aux amortissements dont 22 150,95 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			111,87 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 652 763,65	}	dont 75 327,03 pour le siège départemental dont 1 577 436,62 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 966,85 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 686 690,75	}	dont 68 987,60 pour le siège départemental dont 1 617 703,15 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 170,22 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-203,37 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	0,5
Total	2,0	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	198	202
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	152	189
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	29	19
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	198	202
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	6
Participants aux séances de formation (estimation)	30	40

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	139	139			Fonds propres (avant affectation)	77 350	79 532
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 339	-2 182
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 277	1 758	519	962	Total	83 690	77 350
Autres immobilisations corporelles	12 895	6 103	6 792	448	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	1 133	754
Total	15 326	8 000	7 326	1 424	Total	1 133	754
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 361		1 361	1 982	Emprunts et dettes assimilées	3 033	
Coopératives et usagers divers	89		89	73	Fournisseurs	6 693	4 859
Comptes courants OCCE	2 316		2 316	2 230	Dettes fiscales et sociales	5 967	3 167
Autres créances	1 220		1 220		Comptes courants OCCE		
Trésorerie	87 841		87 841	80 123	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	363		363	298	Produits constatés d'avance		
Total	93 190		93 190	84 706	Total	15 693	8 026
TOTAL	108 516	8 000	100 516	86 130	TOTAL	100 516	86 130

AD OCCE DE LA MAYENNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	35 004	35 067
Ventes de produits	2 946	2 851
Prestations de service et animations	7 423	6 698
Subventions d'exploitation		870
Dons et Mécénat	2 739	2 165
Contributions financières	8 619	8 061
Autres produits	20	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	56 750	55 711
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 423	2 285
Variation des stocks de fournitures à céder	622	507
Autres achats et charges externes	26 745	25 862
Aides financières		
Impôts et taxes	4 520	1 658
Salaires	9 448	10 115
Charges sociales	2 073	1 919
Cotisations reversées	20 667	21 045
Autres charges	500	
Dotations aux amortissements	1 547	673
Dotations aux dépréciations et provisions	380	431
Reports en fonds dédiés		
Total	68 924	64 494
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-12 174	-8 782
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	18 577	6 925
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	18 577	6 925
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	34	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	34	
RESULTAT FINANCIER (II)	18 543	6 925
RESULTAT COURANT (I + II)	6 369	-1 858
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30	325
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	30	325
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-30	-325
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 339	-2 182
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	81 345	26 868
Total	84 945	30 468
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	81 345	26 868
Total	84 945	30 468

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 6 339,43 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la hausse des produits financiers liés à la mutualisation.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	139,00			139,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	948,63			948,63
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport		6 900,00		6 900,00
Matériel informatique	3 663,42	549,00		4 212,42
Mobilier de bureau	1 783,00			1 783,00
Immobilisations en cours				
Total	6 534,05	7 449,00		13 983,05

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions : un véhicule et un ordinateur portable pour les déplacements et animations de l'animateur dans les coopératives.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	139,00			139,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 315,17	442,80		1 757,97
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%		642,08		642,08
Matériel informatique	33%	3 215,81	462,23		3 678,04
Mobilier de bureau	20%	1 783,00			1 783,00
Total		6 452,98	1 547,11		8 000,09

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME	15,00
	<u>15,00</u>

3. Stocks

Agendas (6 Cycle I + 185 Cycle 2 + 279 Cycle 3)	1 231,30
Guides du maître (37)	<u>129,50</u>
	1 360,80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	89,44		89,44
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	89,44		89,44

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	<u>2 316,31</u>
	2 316,31

6. Autres créances

IJSS à recevoir	<u>1 219,81</u>
	1 219,81

7. Trésorerie

Crédit Mutuel	7 115,99
Intérêts courus à recevoir	4 532,34
Livret A	76 059,69
Caisse	<u>133,03</u>
	87 841,05

8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance photocopieur	<u>362,62</u>
	362,62

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Rééquipement Mat. Pédagogique				
Engagement de retraite du personnel (1)	753,77	379,68		1 133,45
Provisions pour charges	753,77	379,68		1 133,45
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	753,77	379,68		1 133,45

Dotations / reprises d'exploitation 379,68

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 379,68

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées :

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)	3 500,00	467,18	3 032,82	1 048,92	1 983,90	
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs	2 012,92
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4 680,00</u>
	6 692,92

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	279,00
Sécurité sociale	322,52
Caisse de retraite	100,66
Prévoyance	544,03
Charges sociales sur congés à payer	27,39
PAS	8,38
Formation professionnelle continue	309,74
Etat Charges à payer	4 375,65
TOTAL	5 967,37

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	17 816	18 142
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,79 €	0,79 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES (avant cotisations offertes)	35 004,20	35 579,30
Cotisations versées à la Fédération	20 666,56	21 044,72
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	20 666,56	21 830,04

2. Subventions d'exploitation :

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		840,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions (ASP)		
Total	-	840,00
Dont versées aux coopératives		120,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale Emploi Secrétariat	6 250,00
Autres contributions Fédération Nationale	<u>2 368,50</u>
	8 618,50

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	<u>29,56</u>
	29,56

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur	<u>1 008.00</u>
	1 008.00

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit (valorisation estimée à 300 €/mois, soit 3 600 €/an) par la mairie de LAVAL, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 48 rue de la Chartrière (environ 120 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 910 heures de travail valorisées à 25 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée depuis avril 2016 avec la Banque Crédit Mutuel (convention du 05/04/2016). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	198	201
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	668 910.81 €	723 287.41 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	14 269.03 €	3 372.01 €
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %